



**MODALITÉS D'ADHÉSION
SAISON 2019/2020
Nouveaux licenciés hors licences Jeunes**

Pour les nouveaux licenciés 2020, la demande de licence peut se faire à partir de septembre 2019.

Cette prise de licence s'accompagne de l'adhésion à la Vôle VTT.

Pour tous les licenciés, la tenue (cuissard-maillot) est facturée prix coûtant.

***Demande de licence dématérialisé sur le site de la FFC : <http://licence.ffc.fr>**

***Envoi des documents au club :**

- **Additif d'assurance (si la demande de licence n'est pas visée par le médecin, joindre un certificat médical de non contre indication)**
- **Une photo papier ou par mail (recadrable sur le visage pour insertion sur la licence)**
- **Une copie de votre pièce d'identité ou d'un parent pour les mineurs n'en possédant pas**
- **1 chèque pour le règlement de la licence + adhésion au club + inscription à l'Ecole de Vélo**
- **1 chèque pour la tenue (cuissard + maillot + casque) de 110€**

***Validation par le club de la demande de licence**

***Validation par le comité régional**

Validité de la licence

Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, **les nouveaux licenciés peuvent se faire délivrer, à compter du 6 Septembre**, leur première licence portant le millésime de l'année suivante, sa **validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois.**



ENGAGEMENTS DU LICENCIÉ LIÉS À LA PRISE D'UNE LICENCE

En qualité de licencié de la F.F.C. :

– Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée, et ne pas avoir sollicité une autre licence pour 2020 auprès de la F.F.C., de l'U.C.I. ou d'une autre fédération nationale étrangère. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se fait sous ma responsabilité exclusive.

– Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.C., de l'U.C.I., de ses confédérations continentales et des autres fédérations nationales, à participer aux compétitions ou manifestations cyclistes d'une manière sportive et loyale, à me soumettre aux sanctions prononcées à mon égard et à porter les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte que le TAS se prononce en dernière instance et que ses décisions seront définitives et sans appel. Sous cette réserve, je soumettrai tout litige éventuel avec l'U.C.I. exclusivement aux tribunaux du siège de l'U.C.I.

– Je m'engage à respecter le code du sportif tel que défini ci-dessous :

1. Se conformer aux règles du jeu – 2. Respecter les décisions de l'arbitre – 3. Respecter adversaires et partenaires – 4. Refuser toute forme de violence et de tricherie – 5. Être maître de soi en toutes circonstances – 6. Être loyal dans le sport et dans la vie – 7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les documents complémentaires liés à la prise de licence 2020.